



Nouméa, le 15 février 2023

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LES MISSIONS ET ACTIONS DU SERVICE DU TOURISME DE LA PROVINCE SUD

CAHIER DES CHARGES GENERAL

1. Le contexte, les enjeux

Dans un objectif d'efficience, comme pour l'ensemble des politiques publiques, la province Sud a souhaité réorganiser et réorienter ses crédits versés aux partenaires pour promouvoir le tourisme de son territoire et accueillir et renseigner les visiteurs.

Ainsi, la collectivité a porté une réorganisation globale, avec la création d'un service du tourisme au sein de la direction du développement économique et du tourisme (DDET) de la province Sud.

Ce service du tourisme est en charge de mener une veille statistique du secteur et de piloter la stratégie de développement touristique durable notamment en structurant l'offre touristique. Il doit renforcer le travail d'accompagnement et de formation auprès des structures afin de valoriser le fort potentiel d'attractivité de notre destination.

2. Objet et objectifs de la consultation

La province Sud souhaiterait avoir un appui technique / une expertise à la réalisation des missions et actions du service du tourisme qui a la charge de :

- réaliser des diagnostics, faire des préconisations et structurer l'offre touristique ;
- proposer une stratégie de développement touristique et de valorisation (promotion et commercialisation) de l'offre ;
- d'assurer une veille du secteur et de la satisfaction des touristes sur les réseaux sociaux, benchmark ;
- de mettre à disposition des statistiques, produire des notes et analyses économiques ;
- de coordonner des actions de développement touristique ;
- de fédérer les acteurs publics et privés du secteur ;
- de développer et animer les partenariats et réseaux professionnels ;
- d'évaluer les conditions de faisabilité des projets locaux, en favoriser l'émergence et en assurer l'accompagnement et la gestion transversale ;
- de proposer des démarches qualité : référentiels, classements, labels, chartes... et faire réaliser les évaluations ;
- proposer chaque année un plan de professionnalisation des acteurs du tourisme.
- Communiquer sur les actions provinciales en matière de développement touristique.

3. Les résultats attendus de cette prestation

- Des conseils / préconisations dans le cadre des actions du service du tourisme (rédaction de cahiers des charges, montage de projet, animations de groupes de travail, d'ateliers de co construction etc.) ;
- Des connaissances du monde du tourisme, des nouvelles tendances, nouvelles expériences, projets réussis....
- Des mises en relation avec des consultants, des partenaires experts ;
- Des documents tous supports ;
- Des échanges, brainstorming en groupe et/ou en face à face ;
- L'animation en tant qu'intervenant(e) expert sur des débats/conférences organisés par le service du tourisme

4. Coût de la prestation

Le prestataire devra faire apparaître dans sa proposition le coût global en distinguant :

- les coûts de production des expertises techniques ;
- les autres frais annexes.

Le coût global mentionné fera apparaître un prix HT et un montant TGC si l'entreprise y est assujettie dans le cas contraire la mention « franchise en base TGC non applicable » devra apparaître.

La province Sud se réserve le droit de demander aux candidats lors du jugement des offres de fournir :

- toute justification permettant de vérifier ou compléter les données relatives aux critères ci-dessus,
- des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

5. Préalable à l'accompagnement technique

Une réunion de préparation sera organisée avec le(s) prestataire(s) sélectionné(s), afin de présenter le service du tourisme.

6. Volume et modalités d'accompagnement

Un volume de 25 H d'accompagnement est identifié et à planifier jusqu'au 30 juin 2024. Les heures seront organisées en fonction des besoins en séances de travail, suivi à distance, animation en Visio conférence...

7. Contenu de l'offre

La proposition devra contenir :

- le rappel du contexte et les objectifs généraux ;
- le CV détaillé de l'intervenant ;
- le budget détaillé de la prestation faisant apparaître la TGC si assujetti.

La DDET se réserve le droit de ne pas donner suite à une proposition en cas d'offre incomplète ou insatisfaisante.

7. Les critères de jugement des offres

Une note sur 10 sera attribuée à chaque offre individuellement selon la qualité de la prestation.

Pour le jugement des offres, il sera tenu compte des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix de la prestation	60%
Qualité de l'offre : valeurs techniques <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des éléments du cahier des charges, compréhension de la commande• Méthodologie proposée• Référence et expérience du prestataire	40%

La province Sud se réserve le droit de demander aux candidats lors du jugement des offres de fournir :

- toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les données relatives aux critères ci-dessus,
- des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

8. Consultation

Les propositions doivent être adressées au plus tard le **10 mars 2023 à 16h** à l'attention de Iolani MARTIN, chefdu service tourisme à la DDET à l'adresse mail suivante : iolani.martin@province-sud.nc.